



Le Recteur Der Rektor

Aux élèves du Collège St-Michel

COVID 19. Informations

Chères et chers élèves,

Les nouvelles qui nous parviennent sont inquiétantes. La deuxième vague du coronavirus se propage à une vitesse alarmante - plus vite et plus fortement que prévu. Les vacances nous ont permis de prendre un peu de recul, mais nous aurons besoin de toutes nos ressources pour affronter les semaines à venir.

La bonne nouvelle : après les vacances, les cours reprennent en mode présentiel dans les classes entières en respectant les règles d'hygiène prescrites. Nul doute qu'il sera très important de nous tenir aux règles d'hygiène qui nous aideront à affronter le futur avec plus de sérénité.

Communication

Notre Collège se doit de respecter les mesures adoptées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les autorités cantonales.

Notre préoccupation principale reste que les étudiants et les enseignants puissent s'informer rapidement de l'évolution de la situation. Enseignants et élèves sont donc tenus à consulter quotidiennement les courriels dans leur boîte aux lettres et de s'informer via le site web du Collège.

Il est également très important que chacun agisse de manière proactive, en signalant luimême les problèmes et en demandant de l'aide et des conseils, si nécessaire.

Equipement technique

Toute personne contrainte à se mettre en quarantaine a sans doute remarqué, combien il est important de disposer d'un ordinateur. Après les expériences des derniers mois, nous ne pouvons plus rien laisser au hasard et comptons sur le fait que non seulement les enseignants, mais aussi les élèves disposent d'un ordinateur et qu'ils exercent pleinement leurs compétences pour travailler sur les plates-formes communes.

Pour faire le point sur la situation, les professeur(e)s de classe vérifieront, lors de la première leçon de classe après les vacances, si

- a. tous les élèves de la classe disposent d'un ordinateur (portable, tablette, fixe avec caméra et micro), le cas échéant d'un téléphone portable
- b. les logiciels sont installés correctement sur les outils en question (Office 365 avec TEAMS) ;
- c. les élèves disposent des compétences nécessaires pour travailler avec ces logiciels.

Mesures sanitaires valables après les vacances d'automne 2020-2021 Principes généraux

• Règle fondamentale : le port du masque est obligatoire dans l'ensemble de l'établissement scolaire, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur !

- Même si la distance sociale est garantie, le port du masque est impératif.
- Sanctions : les personnes qui ne respectent pas les directives seront sanctionnées.
- Les panneaux d'informations sont à respecter.
- Le lavage régulier des mains avec du savon (disponible aux toilettes) demeure très important! En outre, les mains doivent être désinfectées régulièrement.
- Toute personne arrivant sur son lieu de travail nettoie le bureau et le clavier de l'ordinateur.
- Les cours de sport seront organisés selon l'horaire, mais avec masque (directives de l'OFSP). La piscine reste ouverte, les cours ont lieu (sans masque), mais dans le strict respect des mesures d'hygiène.

Repas. Lieux de pique-nique

Pour la consommation de nourriture et de boissons, le masque peut être enlevé. Dans les lieux de pique-nique, il faudra respecter la règle des quatre personnes pour une table (où cela est possible bien sûr). Le masque n'est enlevé que si les quatre personnes sont installées. Sur chaque table, une feuille comportant un QR-Code sera collée. L'inscription via le QR-Code est obligatoire pour s'identifier.

Soupçon de cas Covid-19 dans une classe

Les élèves et les enseignant-e-s qui présentent des symptômes de maladie doivent être isolés et rentrer chez eux immédiatement. Les mesures d'isolement et de quarantaine sont contraignantes pour les élèves et le personnel de l'école.

Lorsqu'un élève ou un enseignant est testé positif à la Covid-19, le Service du médecin cantonal prescrit un isolement pendant 10 jours (et 48 heures après l'apparition des derniers symptômes). De plus, le médecin procède au traçage des personnes ayant été en contact étroit avec celle testée positive. Toutes les personnes qui ont été en contact sans protection et sans avoir pu garder la distance de 1,5 mètre pendant au moins 15 minutes de même que toutes celles vivant sous le même toit sont également mises en quarantaine pendant 10 jours.

Si un seul élève d'une classe est testé positif au test Covid-19, la classe n'est pas automatiquement mise en quarantaine.

A partir d'un deuxième cas avéré positif dans une classe, le Service du médecin cantonal accorde une attention particulière à la situation et conseille la direction de l'école quant aux mesures à adopter. Une mise en quarantaine peut alors être envisagée. Dans tous les cas, les recommandations du Service du médecin cantonal / de la Task Force doivent être strictement respectées.

Comportements que l'élève doit adopter dans diverses situations « COVID »

J'ai des symptômes grippaux telles que : toux sèche et/ou fièvre et/ou perte du goût et/ou de l'odorat

- 1. Rester à la maison et informer le proviseur
- 2. Téléphoner au médecin de famille ou appeler la Hotline Santé (084 026 1700). Le cas échéant faire l'évaluation en ligne "Coronacheck" www.fr.ch/coronacheck)
- 3. En cas de simple rhume, être présent à l'école
- 4. Excuser l'absence selon la procédure habituelle (professeur de classe). Si les symptômes disparaissent, revenir en classe 24h après leur disparition.

J'ai des symptômes qui s'apparentant à ceux du COVID et j'ai passé un test COVID

- 1. Rester à la maison et informer le proviseur pour annoncer "Test COVID".
- 2. Attendre le résultat du test (24h à 48h).
- 3. Excuser l'absence auprès du proviseur. Si le test est négatif, revenir en classe 24h après la disparition des symptômes.
- 4. Attention, il n'est pas judicieux de faire un test COVID lorsque l'on est asymptomatique.

J'ai été testé positif au COVID

- 1. Rester à la maison et appeler le proviseur pour annoncer "test COVID positif".
- 2. Lui envoyer par courriel le certificat reçu du Service du médecin cantonal.
- 3. Si l'état de santé le permet, travailler depuis la maison à l'aide des informations reçues des enseignants et des camarades de classe.
- 4. Revenir en classe à la date indiquée sur le certificat.

J'ai été testé négatif au COVID

« Une personne avec des symptômes compatibles avec un COVID-19 et un test négatif doit rester à domicile jusqu'à 24 h après la disparition des symptômes (indépendamment du temps écoulé depuis l'apparition des symptômes).

Si vous étiez en quarantaine au moment du test, en raison d'un contact proche avec une personne avec une infection confirmée au Covid-19 : dans ce cas, il est impératif de poursuivre la quarantaine, jusqu'à la date qui avait été fixée. En effet, dans les 10 jours après le dernier contact avec une personne avec un Covid-19 confirmé, il est encore possible que vous développiez la maladie à votre tour. »

https://www.fr.ch/covid19/actualites/auto-isolement-quarantaine-mode-demploi

J'ai été en contact avec une personne mise en quarantaine

- 1. Venir en classe, s'il n'y a pas de symptômes. Vous n'êtes pas considéré comme un contact étroit.
- 2. Respecter scrupuleusement toutes les consignes de sécurité sanitaire (masque, désinfection, distance...).

J'ai été en contact étroit avec une personne testée positive

- 1. Rester ou rentrer à la maison et suivre les prescriptions d'hygiène et de conduite
- 2. Effectuer le coronacheck, si recommandé se rendre dans un centre de test
- 3. Suivre d'éventuels recommandations des autorités
- 4. Sans apparition de symptômes, sans recommandation de test et sans avoir été contacté par le service du médecin cantonal dans les 48 h après l'auto-isolement, revenir en classe
- 5. Informer dans tous les cas votre proviseur

J'ai été en contact avec une personne testée positive et ai été alerté par le Service du médecin cantonal (quarantaine)

- 1. Rester à la maison et informer le proviseur pour annoncer la mise en quarantaine.
- 2. Lui envoyer par courriel le certificat reçu du Service du médecin cantonal.
- 3. Travailler depuis la maison à l'aide des informations reçues des enseignants et des camarades de classe
- 4. Revenir en classe à la date indiquée sur le certificat.

Pour toutes questions, la corona-hotline du canton de Fribourg est à disposition : 084 026 1700

Annexe





Service du médecin cantonal SMC

Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne T +41 26 305 79 80, F +41 26 305 79 81 www.fr.ch/smc

Etat: 20.10.2020

Tel: +41 26 305 79 80

E-Mail: smc@fr.ch



Procédure en cas de symptômes de maladie ou de rhume chez les élèves des écoles du degré secondaire supérieur

Informations et recommandations

